

Service DPAE 1

Affaire suivie par :
Aurélié FORNER
Morgan MAZUYER
Tél : 03.81.65.47.04
Tél : 03.81.65.49.25
Mél : ce.dpae1@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 12 mars 2025

Madame la rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, Directeurs académiques des services
de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les chefs de service du
Rectorat
Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques

**Objet : Inscription sur la liste d'aptitude – Accès au corps des personnels de direction de classe normale
– Année 2025**

Réf : Décret n° 2012-932 du 1er août 2012, modifiant le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001
BOEN du 30 janvier 2025

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service ministérielle relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction de classe normale au titre de l'année 2025.

I. Conditions d'éligibilité au 1er septembre 2025

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1. Première voie d'accès

- Être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A des personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministère de l'Éducation nationale, avec un indice brut terminal atteignant au moins la hors échelle A.
- Justifier de sept années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs de ces corps.
- Avoir exercé, à temps plein et pendant au moins 20 mois, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

2. Deuxième voie d'accès

- Avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, directeur d'établissement spécialisé ou directeur d'école du premier degré.
- Justifier de quatre ans de services dans ces fonctions en tant que fonctionnaire titulaire.

Le recrutement spécifique des directeurs d'EREA et d'ERPD s'effectue parmi les personnels ayant formulé une demande explicite.

II. Modalités d'inscription

Les personnels souhaitant candidater doivent s'inscrire impérativement sur Colibris – Mon Portail RH entre le **jeudi 3 avril et le jeudi 24 avril 2025 inclus**.

Documents obligatoires à joindre sur Colibris – Mon Portail RH

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- État des services validé par le service de gestion actuel
- Arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction
- Arrêtés rectoraux de nomination pour les fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, directeur d'établissement spécialisé ou directeur d'école du premier degré
- Rapport d'activité
- Lettre expliquant les choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les préférences en termes de types de postes et d'établissements
- Pour les candidats titulaires, le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS)

L'annexe jointe, revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique, devra parvenir au Rectorat au plus tard le 7 mai 2025.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les dossiers des candidats feront l'objet d'un examen collégial.

Afin de faciliter la saisie sur Colibris – Mon Portail RH, il est recommandé de préparer et d'enregistrer tous les documents demandés au format PDF en amont.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie,



Alma LOPES